
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 369. — Quarante-Heures, 369.

Partie officielle : Règlement pour le carême, 370.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : La faillite de l'autorité dans la société et dans la famille, 372. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 378. — LES LIVRES, 380.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : La journée des œuvres, 381 ; Elle ne meurt pas, 382.—Les défunts de la Croix Noire, 384.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 17 février. — I du Carême, 1 cl.

Lundi, 18. — De la férie

Mardi, 19. — De la férie.

Mercredi, 20. — *Quatre-Temps.* De la férie.

Jeudi, 21 — De la férie.

Vendredi, 22. — *Quatre-Temps.* CHAISE DE S. PIERRE À Antioche, *dbl. maj.*

Samedi, 23. — *Quatre-Temps.* (Vigile anticipée). S. Pierre DAMIEN, *conf.*

Dimanche, 24. — II du Carême, 2 cl.

QUARANTE-HEURES

17 février, Collège de Ste-Anne de la Pocatière.—19, Couvent de St-Sauveur.—
20, Chapelle des Hurons. — 21, Couvent de St-Georges. — 23, Couvent de
St-Anselme.

PARTIE OFFICIELLE

RÈGLEMENT POUR LE CARÈME

Extrait d'une circulaire de Son Eminence le Cardinal Bégin, à son clergé, en date du 4 février 1918.

I

Vous voudrez bien faire connaître à vos fidèles les règles suivantes, qui devront les guider dans l'observance de la loi du jeûne et de l'abstinence, au cours du prochain carême :

1 — Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation ;

2 — Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Temps et le Samedi-Saint, sont des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas.

Cependant, comme le carême, d'après le nouveau Code, finit, le Samedi-Saint, à midi, il est permis ce jour-là de faire usage de viande au dîner pris après midi, et au souper, qui peut être un repas complet ;

3 — Les lundis, mardis, jeudis et samedis, à part les deux mentionnés plus haut, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas ;

4 — Aux jours de jeûne où l'abstinence n'est pas imposée, et, par suite, où l'on peut faire gras, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson dans le même repas. De plus, il est permis de prendre la collation le midi et de faire le repas complet le soir ;

5 — La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont sept ans révolus, et la loi du jeûne est obligatoire pour tous ceux qui ont vingt-un ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur soixantième année.

Vous ne manquerez pas de rappeler à vos fidèles que, au-dessus de ces lois particulières dans lesquelles l'Église prescrit, avec une autorité mêlée d'une si maternelle condescendance, certaines formes pratiques de mortifications, il y a toujours la loi universelle et divine de la pénitence. Il est assez facile de trouver des motifs pour se soustraire au précepte du jeûne et même de l'abstinence ; et l'on met à les chercher un souci et une diligence qui

paraissent défendre suffisamment les santés contre les rigueurs de la loi. L'Église a beau diminuer les exigences de sa discipline, elle ne réussit guère à l'adapter à des mœurs et à des conditions sociales de plus en plus réfractaires aux privations qui gênent la volonté et qui heurtent les appétits. On assiège, chaque année, ses tribunaux de miséricorde pour s'y faire accorder des exemptions qui permettent de vivre en marge du régime pénitentiel.

Mais, il faut bien que les disciples du Christ sachent qu'ils ne sont pas au-dessus du Maître, et qu'ils ne peuvent marcher sur ses traces qu'en portant la croix. Il importe de leur rappeler que les héritiers du ciel n'auront leur part du divin héritage qu'à la condition de prendre leur part personnelle à la passion et aux souffrances de leur Chef crucifié. Plus que jamais, en un temps où il ne paraît y avoir d'émulation que dans la course au plaisir, il est nécessaire d'avertir les chrétiens que la seule chose importante est de sauver son âme, et que l'unique moyen d'y réussir est de faire pénitence.

Sourd à des enseignements d'une si élémentaire sagesse, le monde ne veut écouter que les voix trompeuses qui l'invitent à s'amuser et à jouir. Dans le fracas de l'épouvantable guerre, parmi les cris de détresse qui montent de la terre et des flots, en face de l'abîme qui appelle l'abîme, sous les coups de la justice divine qui fait chanceler l'univers sur ses bases ruineuses, les hommes gardent le culte insensé de leurs faux dieux : l'or, les modes coûteuses et perverses, les danses folles et honteuses, les théâtres destructeurs de sens chrétien et profanateurs de l'Évangile, l'alcool assassin des corps et des âmes ! Et quand, à ce monde qui gaspille et qui s'amuse, on parle de privations, d'économie, de sacrifices et de pénitence, il n'a pas l'air de comprendre. Cette sorte d'impuissance à voir clair, alors que la lumière devient foudroyante, est-elle le châtement de Dieu qui venge ses lois violées et ses grâces profanées ? On a bien des raisons de le penser.

Que ceux-là donc qui ont charge d'âmes redoublent de zèle et d'énergie dans la prédication des vérités nécessaires. Qu'ils fassent retentir, sans se lasser, aux oreilles sourdes et aux esprits apesantis la terrible parole de Jésus-Christ : Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous. Exhorte vos paroissiens à prier pour que l'avertissement du Maître soit compris et que le monde fasse pénitence afin de ne pas périr.

Comme d'habitude, les fidèles qui profitent des dispenses de jeûne ou d'abstinence doivent faire une aumône pendant le carême. Veuillez rappeler, à cette occasion, la valeur très spéciale de l'aumône comme œuvre d'expiation et de pénitence, et insistez sur la nécessité d'ajouter au don de l'argent l'offrande plus précieuse d'un esprit humilié et d'un cœur repentant.

Les aumônes recueillies pendant le carême sont consacrées aux diverses œuvres de charité du diocèse. On est prié de les envoyer à M. l'Aumônier de l'Archevêché, au cours de la première quinzaine de Pâques.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA FAILLITE DE L'AUTORITÉ DANS LA SOCIÉTÉ ET DANS LA FAMILLE

IV

LA FAILLITE DU RESPECT DANS LA SOCIÉTÉ

Que le principe d'autorité tende à s'affaiblir de plus en plus dans la société actuelle c'est un fait qu'il est inutile de prouver puisque tout le monde le constate. Il est indubitable que l'esprit d'individualisme et d'anarchie s'empare peu à peu des intelligences dépourvues des disciplines religieuses, et que les gouvernements, victimes de leurs propres fautes, se sentent à la merci des mouvements populaires. La première révolution les renverse parce qu'ils ne sont pas fondés sur le droit divin.

Quelle est la cause ou quelles sont les causes de cette décadence si manifeste de l'autorité politique et sociale? Nous le proclamons hardiment, la cause principale doit s'en chercher dans l'anticléricalisme conscient ou inconscient des gouvernements modernes, lesquels, en minant l'autorité de l'Église, en la séparant de l'État, se sont privés de leur principale sauvegarde, et ont volontairement soumis leur conduite, si sujette à caution, à l'examen et au jugement du public. Ajoutons que cet examen et ce jugement dépourvus de bienveillance, non sans raison, ne sont pas faits pour rehausser leur prestige.

Nous avons, dans nos articles précédents, divisé les concepts du gouvernement en trois catégories : l'absolutisme, l'individualisme et ce que l'on peut appeler la politique chrétienne. Dans laquelle de ces trois catégories placerons-nous le système gouverne-

mental accepté aujourd'hui par la plupart des nations civilisées ? Dans aucune.

Le système prédominant de nos jours est absolument éclectique. Théoriquement il est chrétien, car nos mœurs, quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, sont, grâce à Dieu, imprégnées de christianisme, et la mentalité des libres penseurs eux-mêmes est le plus souvent chrétienne. Un païen ressuscité, se trouverait dépaycé parmi nous. Qui songe à rétablir l'esclavage ? Quel empereur, quel roi, quel président prétend à l'adoration des citoyens ? Les ministres se proclament les serviteurs du peuple, les députés ses mandataires. D'autre part, les républicains les plus avancés font de la loi une divinité d'où toute autorité émane, et professent pour elle un respect absolu.

En réalité et dans la pratique ce noble appareil de christianisme n'est qu'une façade et qu'un masque derrière lesquels se cachent les inavouables passions humaines. A la place des idoles renversées et des despotes détrônés ce n'est pas Dieu qu'on a pris pour Maître, on ne lui accorde que des honneurs dérisoires qui ne portent point à conséquence, c'est le peuple.

Oui le peuple est le vrai Dieu de notre époque et le véritable souverain. C'est de lui comme de sa source que dérive le pouvoir : *vox populi vox Dei*. C'est sa volonté qui fait loi et qui crée la justice.

On disait autrefois qu'une loi juste était celle qui, émanant de Dieu au moins par conséquence, avait pour objet le bien public ; on affirme aujourd'hui qu'un vote du Parlement tient lieu de la volonté de Dieu.

Mais ce culte nouveau, cette autorité divine attribuée au peuple sont-ils sincères et efficaces ? En aucune façon. Il ne faut voir dans l'autorité populaire qu'une nouvelle façade et qu'un nouveau masque derrière lesquels se cachent les ambitions de quelques individus.

Et cela se comprend, car le peuple ne pourra jamais régner qu'à la façon de ces princes mineurs auxquels on prodigue les honneurs de leur rang mais qu'on entoure d'un Conseil de tutelle chargé de l'administration des affaires. C'est à lui que s'applique surtout la devise en vogue à notre époque : le roi règne et ne gou-

verné pas. Le peuple ne sera jamais qu'un roi fainéant. Comment donc définirons-nous les gouvernements modernes? Nous les définirons des gouvernements d'irresponsables agissant au nom du peuple, sans principes, sans plans, sans vues d'avenir, sujets aux caprices de la multitude, à de perpétuels changements, soumis néanmoins à une opinion chrétienne qui fait obstacle aux trop grands excès.

Nous avons donc raison de les traiter d'éclectiques : Ils tiennent en effet de l'absolutisme par l'irresponsabilité des mandataires qui se défont eux-mêmes derrière le masque du peuple ; ils tiennent de l'individualisme par les perpétuelles interventions électorales ; ils tiennent enfin du christianisme par l'active surveillance d'une opinion encore chrétienne.

Mais on est bien contraint d'avouer qu'à aucun de ces trois titres les dits gouvernements n'ont droit au respect.

On dit que le peuple est souverain. En tout cas de tous les souverains c'est le plus ignorant, le plus irréfléchi et le plus malheureux. Incapable de rien comprendre à la gestion de la chose publique, d'entretenir des vues générales, de préparer l'avenir de loin, il doit s'en remettre de sa tâche gouvernementale à des délégués. Et ces délégués il les choisit non pour leur mérite ; comment jugerait-il de leur mérite? mais parce qu'ils lui plaisent. Ce sont des favoris. Mais le peuple souffre ; ses appétits croissent avec les moyens de les satisfaire ; bref, il n'est jamais content. Comme un malade, il se retourne sans cesse sur sa couche sans jamais trouver le repos. C'est ce qui explique pourquoi ses favoris, quels qu'ils soient, capables ou incapables, finissent toujours par être disgraciés.

Dans ces conditions il tombe aisément en proie aux charlatans.

Ceux-ci débinent, qu'on nous passe le mot, les vieux et fidèles serviteurs, les médecins de famille dont le dévouement est éprouvé, mais qui ne sauraient guérir l'inguérissable. Les charlatans promettent volontiers monts et merveilles, non qu'ils se sentent capables de tenir leurs promesses, mais parce que c'est l'unique moyen qu'ils ont de se rendre populaires et de parvenir au pou-

voir. Ce n'est pas qu'ils se fassent illusion sur la longueur de leur règne ; mais ils ont tout à gagner, rien à perdre. D'ailleurs la vie est courte, il faut en jouir ; l'ordre actuel durera peut-être autant qu'eux, et après eux le déluge. Il est vrai que, parfois, ils se font illusion, et s'endorment dans les délices jusqu'à ce qu'une catastrophe les réveille rudement ; mais leur fin tragique ne décourage point les ambitieux qui considèrent ces accidents comme les risques du métier.

On conçoit qu'un gouvernement organisé par de tels aventuriers n'inspire guère confiance au public et n'a guère droit au respect.

Le peuple souverain est un grand enfant, et, malgré les déceptions qu'il éprouve et le prétendu scepticisme qu'il affiche, il reste crédule et se laisse toujours prendre aux mêmes artifices. Et pourtant, s'il réfléchissait un peu sur les discours que lui tiennent les politiciens qui sollicitent ses suffrages, il saurait à quoi s'en tenir sur leur compte et quel crédit leur accorder.

On sait que d'ordinaire les politiciens se divisent en deux partis qui se partagent successivement les bénéfices du pouvoir. Or, comme il est naturel, ces partis ne s'aiment guère et ils ont coutume de se dire en public leurs vérités d'une façon qui devrait ouvrir les yeux du peuple, si le peuple que leurs querelles amusent les prenait au sérieux. Écoutez leurs discours :

“ Peuple souverain, disent-ils aux électeurs, peuple sage et vertueux, garde-toi de donner ta confiance à nos adversaires. Ce sont des fourbes et des exploiters qui s'engraissent de ta sueur et de ton sang. Pendant que tu souffres peine et misères pour des causes qui ne t'intéressent point, eux font des profits énormes ; pendant que tu trouves une mort obscure, eux reçoivent les honneurs.” — “ Peuple souverain, sage et vertueux, ripostent les gens de l'autre parti, garde-toi de croire un mot de tout ce qu'on te dit. Nos opposants sont des traîtres, tout simplement. Ils affectent de prendre tes intérêts, de s'apitoyer sur le sort de tes enfants ; en réalité ce sont des hommes vendus à l'ennemi, inaccessibles aux sentiments d'honneur, de générosité, de sacrifice, de fidélité au drapeau. S'ils arrivaient au pouvoir, tu serais désigné dans l'histoire.”

Voilà ce que l'on dit au peuple en général ; mais ces discours, dans chaque district électoral, sont modifiés et commentés à l'infini : " Citoyens intelligents qui m'écoutez ne manquez pas de voter pour moi, car mon parti est pur ; mon chef est un de ces génies que la Providence donne de temps en temps à la terre pour guider les nations dans la voie du progrès ; moi-même, il faut bien le proclamer quoiqu'il en coûte à ma modestie, je possède la quintessence des vertus de mon parti et de mon chef."

" Mon compétiteur, au contraire, je ne voudrais pas lui faire du tort si la considération du bien public ne m'obligeait à parler, mon compétiteur, dis-je, appartient à un parti taré, abandonné par tout ce qu'il y a d'honnête dans le pays, ne se soutenant que par la fraude et l'argent ; son chef est un homme de rien, néfaste, fanatique et enrichi par les concussions ; lui-même... enfin n'en parlons pas. La charité chrétienne m'interdit la médisance. Mais vous savez qu'il dit blanc dans une paroisse, noir dans une autre, que le whisky coule à flots, que l'argent circule en abondance, un argent qui n'est pas le sien. Je le répète, je ne veux pas dire du mal de lui, et je crois réellement qu'il n'est pas responsable des propos calomnieux qu'il tient sur mon compte. On les lui a dictés sans doute et il les répète avec la mémoire d'un perroquet "

Tel est le langage bien adouci que l'on emploie dans les élections pour la plus grande joie des auditeurs.

Jadis le bonhomme Horace admirait le courage du premier des navigateurs :

*Illi robur et aes triplex
Circa pectus erat qui fragilem truci
Commisit pelago ratem.*

Aujourd'hui une triple cuirasse ne garantit plus la poitrine de l'honnête homme qui lance imprudemment sa nacelle sur la mer démontée des élections, et l'on se demande à quel démon perfide il obéit en se jetant dans la politique. C'est ce déplorable état de chose qui explique que, dans certains pays, les citoyens de fortune indépendante répugnent à se lancer dans une carrière qui leur promet plus de déboires que d'honneurs véritables.

Si encore l'agitation électorale ne se faisait sentir qu'à de rares périodes et tombait promptement dans l'oubli, le mal serait moindre. Mais il n'en est pas ainsi, et l'on peut dire que les élections nationales, provinciales, municipales se succèdent à des intervalles si fréquents que les masses populaires sont maintenues dans une perpétuelle agitation.

Ajoutons que les journaux de parti et la presse jaune se font un devoir de porter jusque dans les coins les plus reculés du pays les accusations et les scandales dont ils repaissent la curiosité de leurs lecteurs : nourriture malsaine qui entretient la méfiance du public à l'égard des autorités sociales et fait ajouter créance à toutes les calomnies.

Dans ces conditions comment nous étonnerions-nous de voir que le respect s'en va ? Le contraire serait un miracle. Nous oserions affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'en Europe et en Amérique ils sont rares les citoyens qui croient encore à la vertu des princes, au dévouement des ministres, au désintéressement des législateurs ; ce en quoi ils se trompent certainement, car les chefs d'État dignes de respect sont encore fort nombreux.

A ces réflexions pessimistes on ripostera que la corruption gouvernementale n'est point un mal moderne, qu'elle a toujours existé. On citera le mot de Cicéron : *Verres pauper Siciliam divitem invenit, Verres dives Siciliam pauperem reliquit*. Assurément, répondrons-nous, la chose est avérée. Mais entre le passé et le présent il y a toujours cette différence que, jadis, on punissait fréquemment les concussionnaires, les Verrès, les Fouquet, les Bigot, tandis que, aujourd'hui, les enquêtes n'aboutissent jamais et les prévaricateurs jouissent en paix du fruit de leurs rapines.

Résumons. Les gouvernements ne sont plus respectés par leur faute, parce qu'ils ne veulent plus être les représentants de Dieu auteur de toute justice et de toute autorité légitime, parce qu'ils prétendent ne relever que du peuple, ce grand enfant irresponsable qu'on cajole et qu'on trompe ensuite sans vergogne, parce que, dans les élections, les partis opposés se diffament à l'envi et persuadent aux souverains d'un jour, c'est-à-dire aux électeurs, qu'ils sont tous également corrompus.

Le seul remède à cette faillite si lamentable de l'autorité sociale serait de s'approprier le devise du bon Pie X, de sainte mémoire, *instaurare omnia in Christo*, de rétablir Dieu à sa place, c'est-à-dire sur le trône, de gouverner justement et paternellement, de respecter ses adversaires, de respecter et d'aimer ses administrés, de donner au gouvernement de la stabilité.

Alors le peuple se reprendrait à aimer et à respecter ses bienfaiteurs et chanterait de nouveau avec conviction : *Domine salvum fac regem vel rempublicam*.

fr. A.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Les Martyrs du Canada. — La cause de canonisation des Martyrs Jésuites au Canada, introduite en cour de Rome par le décret de la Sacré Congrégation des Rites du 9 août 1916, vient de faire un nouveau pas par l'approbation du procès de *non-culte*, fait à Québec par l'autorité épiscopale.

Tous les catholiques du Canada se réjouiront de cette bonne nouvelle et continueront de prier avec ferveur, pour que le Saint-Siège glorifie bientôt ces héroïques serviteurs de Dieu.

Feu l'abbé C.-N. Pâquet. — Mardi, le 5 février, est décédé à Québec, M. l'abbé Clément-Nazaire Pâquet, ancien curé de Saint-Apollinaire. Le défunt était âgé de 72 ans et 3 mois.

M. l'abbé Pâquet est né à Saint-Nicolas, de Olivier Pâquet, cultivateur, et de Adéline Demers. Il fit ses études à Québec et fut ordonné prêtre à Lévis, par S. E. le Cardinal Taschereau, le 26 mai 1872. Il fut vicaire à Montmagny, (1872-1878), puis à Saint-David de Lévis (1878-79). De 1879 à 1912 il fut curé de Saint-Apollinaire, où il a fondé un couvent des Sœurs du Perpétuel Secours en 1900. Son mauvais état de santé l'obligea en 1912 à se retirer du ministère pastoral ; il résida chez M. le curé de Saint-Louis de Lotbinière jusqu'à ces derniers temps ; la maladie l'obligea alors de venir subir un traitement à Québec où il vint de décéder.

Les funérailles de feu l'abbé Pâquet ont eu lieu vendredi, le 8 janvier, à l'église de Saint-Roch.

Sa Grandeur Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Séleucie, a célébré le service. M. l'abbé J. Vaillancourt, curé de Saint-

Apollinaire, agissait comme prêtre assistant. MM. les abbés E. Groleau, vicaire de la paroisse du Sacré-Cœur et Léo Chabot, vicaire de St-Roch, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre, et M. l'abbé Alph. Gagnon de l'archevêché, dirigeait les cérémonies.

M. le chanoine D. Gosselin, curé de Charlesbourg, MM. les abbés F.-A. Bergeron, ancien curé, Geo. Pelletier, curé de Saint-François de Montmagny et L.-A. Déziel, curé de Beauport, avaient pris place près du catafalque dans le sanctuaire.

On remarquait aussi au chœur, Mgr L.-A. Paquet, cousin du défunt, Mgr C.-O. Gagnon, sous-directeur de l'Action Sociale Catholique, Mgr T.-G. Rouleau, principal de l'École Normale, M. le chanoine Eug.-C. Laflamme, curé de la Basilique, M. le chanoine Arsenault, M. l'abbé Alfred Paquet, de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, cousin du défunt : le R. P. Lauzon, O. M. I., le R. P. Bacon, dominicain, MM. les abbés Aug. Boulet, supérieur du collège de Ste-Anne de la Pocatière, H.-A. Scott, curé de Ste-Foy, A. Poulin, curé de St-Augustin, Jean Gosselin, chapelain de l'Hôpital St-François d'Assise, A. Bourassa, curé de St-Alexandre, E. Nadeau, du Séminaire de Québec, O. Plante, curé de l'Ange-Gardien, G.-A. Lemieux, curé de St-Joachim, J.-Ed. Roy, Ferd. Garneau, de l'Hôtel-Dieu, J.-E. Rochette, curé de Ste-Perpétue, J. Galerneau, chapelain du couvent de Charlesbourg, I. Lecours, J.-E. Caron, J.-E. Poiré et L. Verreault, du collège de Lévis, A. Godbout, curé de St-François d'Assise, A. Michaud, curé de Valcartier, J.-A. Gauthier, de l'archevêché, L. Garon, aumônier de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, A. Rouleau, curé de St-Isidore, L. Pérusse, curé de St-Flavien, A. Têtu, chapelain de l'Académie Commerciale, Ph. Roy, curé de St-Patrice de la Rivière-du-Loup, H. Desroches, curé de Notre-Dame de la Garde, et plusieurs autres membres du clergé. ¶

La dépouille mortelle de M. l'abbé Pâquet a été inhumée au cimetière Saint-Charles.

Prise d'habit et profession religieuse. — Le 2 février dernier, dans la chapelle du couvent des religieuses de Saint-François d'Assise de l'Enfant-Jésus de Beauce, avait lieu une cérémonie de vêtue présidée par le R. Père Eugène-Marie, O. F. M. assisté de MM. les abbés J.-E. Pichette, curé de la paroisse et P. Théberge, aumônier du couvent.

Ont pris le saint habit :

Melles Georgiana Archambault, de Manchester, en religion sœur Marie Saint-François de Sales ; Cécile Vadeboncœur, de Manchester, en religion sœur Marie Saint-Bonaventure ; Valéda

Labbé, de Saint-Joseph de Beauce, en religion sœur Marie-Saint-Jean de la Croix ; Cordélia Maheu, de Saint-Joseph de Beauce, en religion sœur Marie Saint-Séraphin ; Octavie Veys, de Montréal, en religion sœur Marie Saint-Paschal Baylon ; Emma Coulombe, de Montréal, en religion sœur Marie Saint-Thacisius ; Graziella Voyer, de Québec, en religion sœur Marie Sainte-Rose de Lima.

A prononcé les vœux annuels : Sœur Marie Saint-Anselme, Sœur Marie Saint-Clément, sœur Marie Jeanne-d'Arc, sœur Marie Paul-Eugène.

Ont prononcé les vœux triennaux : Sœur Marie de Lourdes. Le sermon a été donné par le R. Père Eugène-Marie.

Bénédiction d'orgue. — Dimanche, le 10 février, Sa Grandeur Mgr Roy est allé à Saint-Raymond et y a béni de nouvelles orgues.

Aux prières. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de Mme Peter Hunt, née Camille Carrier, décédée à Lévis, mercredi soir, le 6 février, à l'âge de 69 ans. La défunte était la mère de M. l'abbé J.-J. Hunt, curé de Saint-Jean, I. O.

LES LIVRES

SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL. *Rapport du Conseil supérieur du Canada pour l'année 1916.* — Québec (Imprimerie Dussault & Proulx, Enr. 1917). Broch, in-8 de 124 pages.

Le rapport du Conseil supérieur du Canada de la Société St-Vincent de Paul, pour 1916, vient de paraître. Comme d'habitude ces pages remplies de noms et de chiffres sont intéressantes à étudier.

L'année 1916 pour la Société de Saint-Vincent de Paula été progressive. Depuis la publication du précédent rapport, huit nouvelles conférences ont été fondées. Il y a maintenant en activité au Canada, 224 conférences, 20 conseils particuliers, 2 conseils centraux, et un conseil supérieur.

Les conférences ont secouru 5,007 familles comprenant 23,681 personnes ; 1,062 enfants pauvres ont été patronnés au cours de l'année. Le club des marins catholiques de Québec a été fréquenté par 4,631 marins, c'est 1,680 de plus qu'en 1915.

Le total des recettes pour les conférences et les œuvres qui dépendent de la Société au Canada, s'est élevé à \$289,125.28, en 1916 et celui de déboursés à \$218,963.00. Ces chiffres sont éloquentes et font voir tout le bien que fait cette belle société en notre pays.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LA JOURNÉE DES ŒUVRES

Le Comité central permanent de l'A. S. C. et le Conseil Central de la Croix Noire ont organisé conjointement, pour la semaine prochaine la " Journée diocésaine des Œuvres sociales catholiques " de Québec.

Voici le programme officiel de cette " Journée " : il suffit de le lire pour se rendre compte qu'il présente beaucoup d'intérêt et que rien ne saurait être plus pratique, pour les hommes d'œuvres que d'en suivre assidument les séances.

JOURNÉE DES ŒUVRES SOCIALES CATHOLIQUES

Au diocèse de Québec

MERCREDI, LE 20 ET JEUDI, LE 21 FÉVRIER 1918

Sous le patronage de Son Éminence le Cardinal Bégin, archevêque de Québec

et

Sous la présidence de S. G. Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Séleucie, Directeur de l'A. S. C.

Réunion du Conseil général de l'Action Sociale Catholique et convention annuelle du Conseil central de la Croix Noire.

*Deux séances d'études sur l'Acte de Tempérance du Canada
(Loi Scott)*

PREMIÈRE SÉANCE : MERCREDI, LE 20 FÉVRIER, A 8 HRES DU SOIR

dans la salle de la Garde Champlain, 195-197 rue Fleurie, S.-Roch de Québec.

Sujet : — Étude des clauses les plus importantes de la Loi Scott ; recherche des meilleurs moyens d'en assurer l'application efficace.

SECONDE SÉANCE : JEUDI MATIN, LE 21, A 9.30 HEURES

Salle Loyala, voisine de la chapelle des RR. Pères Jésuites, rue d'Auteuil

Sujet : — Étude des conditions dans lesquelles peut et doit se réaliser le concours NÉCESSAIRE des amis de la tempérance, au dehors, pour assurer le succès du régime prohibitif à Québec.

On a annexé au programme officiel un "petit questionnaire pour servir aux délibérations de la Journée diocésaine des Œuvres sociales catholiques, à Québec, les 20 et 21 février 1918"

Le voici :

- 1° Sous quel régime de tempérance se trouve votre paroisse :
Règlement de Prohibition ou simple absence de licences ?
- 2° Dans votre localité, fait-on venir des liqueurs enivrantes de Québec ?
- 3° Est-il à craindre que l'on cherche encore, après le 1er mai 1918, à faire venir de Québec des liqueurs enivrantes ?
- 4° Par quelle voie, par quels moyens, ces liqueurs sont-elles, — ou craignez-vous qu'elles soient, — introduites et apportées dans votre localité ?
- 5° Quels moyens suggérez-vous, — et qui pourraient être le plus efficacement employés — pour surveiller ces envois, et pour découvrir, dans chaque cas :
 - a) de quel marchand viennent ces liqueurs ?
 - b) par quelle entremise elles ont été achetées, ou expédiées ?
 - c) en quelle quantité elles ont été achetées ?
 - d) pour quel emploi (usage personnel ou trafic) on les a achetées ?

Nous espérons, avec les organisateurs de cette "Journée", que l'assistance sera nombreuse aux deux séances consacrées à l'étude de la loi Scott.

Les prohibitionnistes de Québec ont gagné de se faire donner, par le peuple de cette ville, cette arme nécessaire au combat contre l'alcoolisme ; mais il leur reste d'apprendre à la manier habilement et sûrement. Qu'ils se rendent donc à cette "Journée diocésaine des Œuvres sociales catholiques" où il leur sera facile de se renseigner sur les meilleures façons de continuer le bon combat antialcoolique.

ELLE NE MEURT PAS

Si vous avez été une victime de l'alcool, quelque soit le nombre d'années pendant lesquelles vous aurez ensuite été sobre, n'acceptez jamais un verre, une goutte de boisson.

La passion de l'alcool, qu'on ne l'oublie pas, ne meurt jamais. Elle peut sommeiller pendant de nombreuses années, mais, si vous lui en donnez l'occasion, elle se réveillera terrible, plus impérieuse que jamais.

J'emprunte les trois faits suivants au Père Hamon :

Un homme était devenu sobre après avoir bu pendant de longues années. Il tomba malade et le médecin eut l'imprudence de lui prescrire un peu d'eau-de-vie comme tonique. Le malade, effrayé, lui confia ses craintes et le supplia de lui donner un autre remède. Le médecin, qui était évidemment un ignorant doublé d'un imbécile, se moqua de ses frayeurs chimériques. Le malade l'écouta et but de l'eau-de-vie. Il guérit, mais il redevint ivrogne et mourut de la mort de l'ivrogne.

Un autre buveur avait cessé de boire depuis quatre ans. Une après-midi de janvier, pendant qu'il était chez son beau-frère, il fut tout à coup empoigné par la fureur de boire — Fais-moi chauffer du vin, dit-il à son beau-frère, il faut que je boive ; dépêche-toi, je t'en prie... Vite ! Il avait le verre en mains, il allait l'avalier... quand Dieu eut pitié de lui. En une rapide vision, passèrent devant ses yeux toutes les luttes, toutes les tortures qu'il avait endurées pour dompter sa passion. Un frisson d'horreur lui passa dans le corps et il lança avec force au plafond le verre et son contenu. Il était sauvé. Il n'eût plus depuis lors aucune tentation de boire. S'il eût avalé ce verre de vin, il serait redevenu ivrogne.

Un homme allait chaque jour entendre la messe à l'église Saint-Patrice, à Montréal. Un jour de grosse tempête d'hiver, un ami le rencontra à la porte de l'église. Il lui marqua son étonnement de le voir sortir par un temps pareil. Et notre homme lui en donna la raison. Je fus autrefois un grand buveur. Après m'être corrigé, je promis à Dieu d'entendre la messe chaque jour pour persévérer. Voilà vingt-cinq ans que je tiens ma promesse, et si je manquais la messe un seul jour, la vieille passion reprendrait le dessus. Je le sens, elle n'est pas morte en moi. Je la refoule seulement par la prière et par le secours des sacrements.

Le fait suivant m'a été raconté par la femme de celui-là même qui en fut le héros.

Il avait fait pendant quinze ans le désespoir de sa femme et de ses enfants par son ivrognerie. Sur les représentations de son curé, il suivit un traitement médical et se guérit de sa hideuse passion.

Il demeura vingt-cinq ans abstinent. Il ne prit pendant ce quart de siècle ni alcool, ni vin, ni bière, et il n'entra jamais dans une buvette.

Au repas de noces de son unique fils, il se crut assez solide pour prendre un verre de champagne à la santé des nouveaux mariés. Dix heures plus tard, la passion de l'alcool se réveilla chez lui, horrible, implacable. Il lui en fallait. Sa pauvre femme lui en apporta en pleurant. Ce fut la fin de son bonheur. Il se remit à boire, et il est aujourd'hui au cimetière. — *La Tempérance.*

LES DÉFUNTS DE LA CROIX NOIRE

On recommande aux prières de tous les associés de la Société diocésaine de Tempérance de la CROIX NOIRE—selon les dispositions de l'article 19 des Règlements :

Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland : Léon BOUTIN, 67 ans, Rose FONTAINE, 16 ans. — *Sainte-Marguerite (Dorchester)* : Madame Arthur BÉGIN, 18 oct. 1916, née Marie Louise MARCOUX, 32 ans, Madame V^e Jos. ROY, née Philomène PARADIS, 76 ans et 10 mois, le 25 nov. 1916; le 13 décem. 1916 M. Pierre MARCOUX, époux de D. Marceline LANDRY, 77 ans et 7 mois; le 7 mars 1917, M. Frédéric GRENIER, veuf de D.-Sophie VALLÉE, 71 ans; le 2 avril, M. Edouard LACASSE, époux de D.-Marie ROY, 78 ans. — *Saint-Calixte de Somerset* : Frs-Xavier MOREAU, Veuve S. BÉLIVEAU. — *Berthier (en bas)* : Jos.-Ferdinand BLOUIN, Nazaire GUILLET, Mme Adalbert MERCIER, Jos.-Paul BOUCHER. — *Saint-Félix du Cap Rouge* : Madame Vve Joseph ALAIN, Dame Elie PETITCLERC, née Agnès DORÉ, Dame Michel HAMEL, née Joséphine BLONDEAU, Vve H.-Jos. GINGRAS, née Madeleine Drolet. — *Saint-Frs de Beauce* : Pierre VEILLEUX, Madame Ambroise PLANTE, Louis BOLDUC. — *Sainte-Philomène de Fortierville* : Mme Flore BEAUDET, épouse de feu Numédique BRISSON, le 24 déc. 1917, à 83 ans, Mme Emélie FORTIER, épouse de M. Alfred LEBŒUF, le 24 déc. 1917, à 73 ans. — *Sainte-Julie de Somerset* : Onésime COTÉ. — *Saint-Eleuthère* : Mme André OUELLET, 35 ans, Mme Joseph POITRAS, 70 ans, Mme Edmond PARADIS, 62 ans. — *Saint-Anselme* : Eva DION, épouse d'Odilon TURCOTTE, à l'âge de 39 ans, Célestin ROY, épouse de Cédulie PLANTE, 80 ans, Elmire LAFLAMME, Vve d'Ambroise Roberge, 91 ans, Zoé BAILLARGEON, 72 ans, Lionel SIMONEAU, 9 ans. — *Saint-André (Kamouraska)* : Mme Célanire MARCEAU, épouse de Pierre MICHAUD, le 25 nov., à l'âge de 73 ans et 8 mois, François MARQUIS, époux de Dame Elmire McDONALD, le 12 déc. à 75 ans. — *Saint-Raymond (Portneuf)* : Jos. LIZOTTE, Marie-Anne VOYER, François ROCHETTE, Jos. ROCHON, Adélaïde CANTIN, Phébé TRÉPANIER, Pierre-Mathias CANTIN. — *Saint-Zacharie (Beauce)* : Adolphe ROY, Napoléon LOUBIER, Aurélie BOURQUE, Marie-Louise PAQUIN, Meud ALLAIRE, Augustin GAGNÉ, Elisabeth GAGNON, Marie CHAMPAGNE. — *Notre-Dame du Mont-Carmel* : Jean-Bte BEAULIEU, 77 ans, 3 nov, 1917; Michel PLOURDE, 63 ans, 24 déc., 1917. — *Saint-Antoine de Pontbriand* : Epurem FORTIER. — *Saint-Fabien de Panet* : Edmond LEMELIN, Isaac CHOUINARD, Eloi CHABOT.